



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du 16/05/2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 06.05.2022, s'est réuni en séance ordinaire le 16 mai 2022 à 18h00, à la Mairie, sous la présidence de Mr Romain BONHOMME, Maire.

Etaient présents : Mr Romain BONHOMME, Mr Aurélien MICHAUX, Mme Catherine De PREMONVILLE, Mme Maud SAUVAGEOT, Mme Marie-Dominique BEAUDOIN, Mr Laurent LUX, Mme Jennifer MURIAS-LAMBERT, Mme Lola HATTAT, Mme Christine MIGEON, Mr Benjamin VERZEAUX, Mme Claire PIERROT. Mesdames Marie Dominique BEAUDOIN et Lola HATTAT sont arrivées en cours de séance (au point numéro 3 pour Mme BEAUDOIN et point numéro 7 pour Mme HATTAT).

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Nathalie GAVEAU a donné procuration à Mme Maud SAUVAGEOT, Mr Fabrice GALLOIS a donné procuration à Mr Aurélien MICHAUX.

Absents excusés : Mr Jean-Paul HATTAT et Mr Antonio ANTUNES.

Secrétaire de séance : Mme Christine MIGEON.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 5 avril 2022.

2- ASSOCIATION LES MARMOUSETS

Monsieur le Maire félicite l'investissement et le travail des membres de l'association à l'issue de la journée festive « La Fête des Marmouses » pour les 30 ans de l'association, organisée le 7 mai dernier. Cette journée a rencontré un véritable succès.

Les Elus valident la décision d'une subvention exceptionnelle de 985€ pour cette occasion. En parallèle, l'association a sollicité une demande de subvention auprès du Grand Reims.

3- REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

Une révision du règlement intérieur de la salle polyvalente est nécessaire pour simplifier les moyens de réservation et mettre à jour les conditions de location des salles. Un groupe de travail composé d'élus s'est chargé d'étudier cette question avec un objectif de simplification des barèmes et de responsabilisation des utilisateurs. Mr Michaux présente les évolutions proposées.

En ce qui concerne le règlement :

A compter du 1^{er} janvier 2023 le montant total du prix de la location sera versé lors de la réservation de la salle (petite ou grande) et le forfait cuisine inclura la vaisselle (quantité à signaler lors de la réservation).

En ce qui concerne les tarifs :

Vu l'augmentation des charges énergétiques et d'entretien, il convient de revoir à la hausse les tarifs de la location, à savoir à partir du 1^{er} janvier 2023 :

	Habitants de Beine-Nauroy		Extérieurs	
	Location		Location	
Salles	Petites salles	Grande salle	Petites salles	Grande salle
	250 €	350 €	500 €	800 €
Cuisine et vaisselle	200 €		300 €	
Caution	Montant de la location de la salle			

4- CONVENTION AIDE HUMANITAIRE AVEC LE CCAS DE WITRY LES REIMS

Mme de Prémonville rappelle que la commune de Witry les Reims est centre de distribution des aides alimentaires attribuées aux familles en difficulté qui demeurent dans le périmètre de Circonscription de la Solidarité Départementale. Les Ukrainiens accueillis à Beine Nauroy bénéficient de ces aides.

Afin de répartir les coûts inhérents à cette prestation, la commune de Beine Nauroy est sollicitée pour signer une convention tripartite entre d'une part le CCAS de Witry les Reims et la commune de Witry les Reims et d'autre part la commune de Beine Nauroy.

Le conseil approuve la signature de cette convention.

5- AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE « CONSTRUCTION DES ATELIERS / CPI »

La commission d'appels d'offres s'est réunie le 29 avril dernier. Sur la base du rapport d'analyse des offres dressé par le maître d'œuvre APB Ingénierie, le marché est déclaré fructueux pour un montant de 831 130€, financé à 72% par des subventions.

Mme Pierrot interroge sur les risques financiers. Monsieur le Maire précise que le Maître d'œuvre a la responsabilité de maîtriser les coûts et la qualité technique avec un objectif de non dépassement de la masse de crédits alloués à cette opération. Que malgré le contexte inflationniste du coût des matières premières, les réponses des entreprises sont dans l'estimation initiale du projet avec des prix tout à fait raisonnables. Seul le lot 10 relatif aux portails et clôtures est déclaré irrégulier. Une nouvelle consultation et mise en concurrence est nécessaire.

A l'unanimité, les élus autorisent Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires au démarrage du chantier.

6- EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DES ATELIERS / CPI

Après avoir sollicité 3 établissements bancaires, la commune va souscrire un emprunt auprès de l'établissement le mieux disant afin de maintenir une capacité d'investissement sur le moyen terme et sur d'autres opérations. La délibération est validée par les Elus.

7- POINTS DIVERS

- **Bike N'Roll :**

Mr Jean-Charles Doré, habitant de Beine Nauroy, est venu présenter son projet de création d'entreprise de réparation de vélo à domicile ou directement chez les particuliers. Un article sera fait dans le prochain Actu.

- **City Park :**

Un acte de vandalisme a été commis au City Park dans la nuit du 9 mai. La commune a donc dû fermer provisoirement le City, le temps de sécuriser les équipements.

- **Réunion Publique :**

La réunion publique initialement prévue le 27 juin est reportée en septembre.

- **Fête du 14 juillet :**

Le Comité des Fêtes sera en charge de l'organisation des festivités. Un feu d'artifice sera tiré le mercredi 13 juillet en soirée.

Un après-midi festif sera organisé le jeudi 14 juillet.

- **Divers :**

Monsieur le Maire fait état de 2 courriers anonymes reçus en Mairie concernant les nuisances sonores liées aux effaroucheurs d'oiseaux. Plusieurs agriculteurs ont également reçu ces courriers. Monsieur VERZEAUX confirme qu'il est actuellement procédé par plusieurs agriculteurs à des tirs de canons pour protéger les plantations notamment de tournesol. Il attire l'attention sur la nécessité de ces tirs compte tenu des nombreux dégâts provoqués par les oiseaux.

Comme l'an passé, après s'être renseignée auprès de la Préfecture et de la Chambre d'Agriculture, la municipalité a échangé avec plusieurs exploitants agricoles pour concilier la préservation des futures récoltes et la gêne sonore aux habitants. Ce point sera évoqué lors de la réunion de l'Association Foncière.

Dates à retenir :

Vendredi 20 mai : Installation du nouveau bureau de l'AF (Association Foncière)

Lundi 23 mai : tirage au sort des Jurés d'Assises à la mairie de Beine Nauroy à 17h00.

Dimanche 12 juin : 1^{er} tour des élections législatives

Dimanche 19 juin : 2^{ème} tour des élections législatives

La Conseillère Municipale,

Christine MIGEON



Le Maire,

Romain BONHOMME

